

**Déclaration de Jean-François Vinérier, mandaté par le Comité Régional CGT Centre au Conseil
Académique de l'Education Nationale du 18 décembre 2013**

Madame le Recteur,

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Mesdames et Messieurs,

A l'instar de la vague de suicides - suite à la casse des grandes entreprises publiques France Télécom, Renault, EDF - nous assistons au même phénomène dans la Fonction Publique, la Police, les services publics des Finances et maintenant l'Education Nationale : deux cas de suicide et une tentative de suicide sont survenus dans l'Académie Orléans-Tours depuis l'automne de cette année 2013.

La gravité de la situation vécue tant par les personnels que par les élèves – usagers de ce Service Public – impose des mesures d'urgence, face à la mise en danger de nombreux enseignants.

La CGT sait d'expérience que dans de tels cas, l'administration – comme le patronat par ailleurs – tente toujours d'en nier le lien avec les conditions de travail.

Malheureusement, ce prétexte sera inopérant cette fois dans notre Académie, comme à France Télécom, car nous disposons de preuves pour le récuser.

Pour la CGT, l'urgence de cette situation appelle des réponses à la hauteur de la gravité de ces événements : en effet, ces suicides révèlent une situation de souffrance au travail consécutives à des conditions de travail dégradées par les réformes successives relayées localement par des procédés de management délétères et la réduction des dépenses publiques.

Il y a trois cas publics connus à ce jour pour des personnels des lycées professionnels de l'Académie, sans compter tous les cas qui ne sont pas encore portés à notre connaissance à ce jour : combien de cas allons-nous connaître en cette fin d'année 2013 et au cours de l'année prochaine, avant que des mesures réelles de santé publique soient mises en œuvre pour remédier à cette situation ?

Nous savons que l'administration a déjà été informée de la mise en danger des personnels, sans que des mesures suffisantes aient été prises pour protéger leur santé.

Lorsque trois personnes se suicident, ce sont des dizaines – sans doute des centaines de cas – de souffrance au travail qui peuvent y conduire qui sont posés, sans que des mesures concrètes et efficaces soient mises en place pour les résoudre....sans compter les cas de dépressions graves et de suicides d'élèves qui subissent la violence d'une organisation et de conditions d'étude qui ne répondent pas à leurs besoins légitimes d'éducation et de protection.

D'ores et déjà la CGT Educ'action a demandé audience auprès de Madame le Recteur pour évoquer cette situation.

Toutefois, la gravité de ce problème ne saurait relever que de la responsabilité de l'institution académique seule : avec l'arrivée du baby boom de la fin des années 90 et de 2000, les conséquences de la politique de la suppression d'un fonctionnaire sur deux, c'est la question des moyens financiers et humains qui est clairement posée et des politiques publiques conduites dans le pays.

Est-il possible en 2013 d'accomplir un enseignement public de qualité dans un face à face pédagogique d'une classe de 32 élèves, dans un lycée professionnel notamment ? Compte tenu des exigences de connaissances en vue de l'examen, n'est-ce-pas une sorte de violence qui leur est infligée ?

Nous ne donnerons que cet exemple, mais ce sont des dizaines, voire des centaines d'exemples en rapport avec les conditions d'enseignement, les conditions de travail, les conditions d'hygiène et de sécurité qui se posent et qui conduisent à la mort de personnels dans une proportion grandissante.

A l'heure où la Médecine du Travail est l'objet de graves remises en cause, où les médecins du Travail font l'objet d'intolérables pressions, nous réclamons que des moyens soient mis en œuvre pour prévenir les risques, protéger la santé des personnels de l'Education Nationale de l'Académie Orléans-Tours.

La CGT exige que tous les personnels de l'Education Nationale bénéficient d'une visite médicale obligatoire chaque année, comme c'est le cas pour tous les salariés du secteur privé.